



Communiqué de presse – 5 décembre 2023

Budget 2024 de la Province de Hainaut : une stabilité assurée... avant de grandes inconnues !

Le projet de budget provincial 2024 est présenté avec un très léger boni de 20.678 €. Preuve de la résilience d'une Institution publique qui a pris ses responsabilités : assumer un transfert de 200 millions en cinq ans en faveur du financement des zones de secours et garder un œil sur l'avenir.

Plus de **9 millions d'€ supplémentaires** glisseront, en 2024, des caisses de la Province vers celles des zones de secours. Pour autant, le Hainaut ne se désinvestit pas d'autres missions de service public tout aussi indispensables que la sécurité civile : enseignement, formation, action sociale, culture et développement territorial. Elles sont l'ADN provincial.

512 948 7839 € en recettes et 512 928 061 € en dépenses, le budget enregistre donc un léger boni à l'exercice propre.

Comment ? Grâce à des recettes en hausse, une limitation stricte de ses dépenses et un **recours aux réserves limité à 6.1 millions.**

Côté recettes, l'augmentation **du rendement des additionnels au précompte immobilier (+ 18.5 millions)** est le résultat de la mission **d'indicateurs-experts** confiée à huit agents provinciaux dans 16 communes hainuyères. La mise à jour des données cadastrales amène de nouvelles rentrées financières mais contribue aussi à une meilleure justice fiscale. Autre augmentation, celle du fonds des Provinces de 3 millions et une hausse de près de 5 millions des compensations accordées par la Wallonie. Voilà pour les « bonnes » nouvelles.

Les dépenses, elles, ne cessent de croître. Et principalement les dépenses de transfert vers les zones de secours : pour 2024, le Hainaut inscrit un total de **59 millions € pour soulager les communes**. Une nouvelle hausse de près de **9.3 millions**. Une croissance des dépenses multipliée par quatre en cinq ans ! La Province a consenti à ce financement avec la conscience de l'importance de ce secteur pour le bien-être des citoyens mais elle ne veut pas le faire au détriment d'autres services offerts aux mêmes citoyens.

Cette évolution doit maintenant être stabilisée : **en extrapolant une hypothétique prise en charge de 100% du financement communal des zones, le Hainaut devrait dégager un montant annuel estimé à 125 millions à l'horizon 2027**, toutes choses égales par ailleurs et à condition que les budgets des zones ne suivent pas leur tendance frénétique actuelle.

D'autant que, malgré le non-remplacement du personnel, la révision des normes d'encadrement et des synergies entre services, **les dépenses de traitement affichent une augmentation de 7 millions**, notamment en raison des indexations. En deux ans, une diminution de près de 200 équivalents temps plein a été obtenue sur un objectif de 450 : sans cette rigueur la situation aurait été bien pire.

On le voit: les services provinciaux jouent les équilibristes pour continuer à remplir leurs missions à moindre coût. **La Province de Hainaut a misé et mise sur l'intelligence collective.**

Outre une politique concertée de non-remplacement (le taux de remplacement des départs à la retraite a été limité à 18% en 2023), la Province a concrétisé une stratégie de mutualisation du personnel, a mis en œuvre un plan de réduction énergétique ambitieux et a revu la cartographie de ses services. Suppression des activités de l'imprimerie, rattachement du sport à l'Observatoire de la Santé et à l'Action sociale, intégration du tourisme dans le pôle Hainaut Développement Territorial, recentrage des activités de Teralis, rationalisation des Asbl avec 20 dossiers clôturés. **Une addition de réformes menées sans licenciement** : *« l'objectif prioritaire de l'Institution, maintes fois réaffirmé, a toujours été de rejeter l'option des licenciements pour équilibrer ses finances, insiste le Président du Collège provincial Serge Hustache. Cette ligne est plus que jamais d'actualité ».*

La Province participe à la dynamique du Hainaut. **A l'extraordinaire**, le service des bâtiments, Hainaut Gestion du Patrimoine, focalise l'essentiel de ses investissements sur des travaux de **mise en conformité et d'économies d'énergie**. Le Hainaut se dote d'une stratégie immobilière globale pour guider l'action provinciale, fixer les priorités, s'inscrire dans la démarche européenne de réduction énergétique.

Deux dossiers d'investissements inscrits dans le **plan de relance et de résilience** mobilisent les services : la démolition/reconstruction du site de la Samaritaine à Charleroi et la construction de la nouvelle Ecole du Futur au sein du pôle scolaire montois. Le programme de lutte contre les inondations se poursuit par ailleurs sur base d'un budget de 5,4 millions.

Et demain ? Les perspectives de 2025 font apparaître une situation difficile qui peut être tenable à condition de poursuivre et appliquer les mesures mises en œuvre dans le cadre du **plan d'économie** « Année créative » ; de plafonner l'intervention des Provinces dans les zones de secours **au niveau du Fonds des Provinces**, estimé à un peu moins de 72 millions (position officielle de l'Association des Provinces wallonnes) ; que la Wallonie ne détruise pas le mécanisme financier du **précompte immobilier** ; que des **Assises territoriales** définissent le champ d'intervention des différents niveaux de pouvoir en Wallonie et ouvrent la voie à une réelle réforme des Provinces.